



BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE

SPECIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION Activités Aquatiques et de la Natation

PRÉSENTATION

Le(la) titulaire du BPJEPS AAN exerce les activités suivantes :

- Assurer la sécurité des lieux de pratiques et des pratiquants ;
- Gérer un poste de secours ;
- Animer et enseigner auprès de tout type de public ;
- Animer et enseigner les différentes activités aquatiques ;
- Conduire des activités d'éveil, de découverte, d'apprentissages multidisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme et de bien-être ;
- Encadrer et conduire des cycles d'apprentissage et d'initiation jusqu'à l'enseignement des nages codifiées ;
- Intervenir auprès de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, bébés nageurs, scolaires, aquaphobes ...)
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer d'un projet d'animation dans les structures identifiées ;
- Participer au fonctionnement général de la structure.

Le(la) titulaire du BPJEPS mention « Activités Aquatiques et de la Natation » exerce son activité de manière autonome, seul(e) ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure. Il (elle) est soumis à une révision quinquennale.

L'appellation habituelle du métier est celle d'éducateur(trice) sportif(ve) des Activités Aquatiques et de la Natation, maître-nageur-sauveteur.

DEBOUCHÉS POSSIBLES

Le(la) titulaire du BPJEPS AAN est amené(e) à être employé(e) notamment parmi les structures suivantes :

- Collectivité territoriale ;
- Association sportive ;
- Organisme de vacances ;
- Centre aquatique ;
- Salle de remise en forme avec piscine ;
- Activité libérale.

EXIGENCES PRÉALABLES ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

La formation est ouverte à tout public âgé de 18 ans et plus répondant aux exigences préalables :

- Etre titulaire du PSE 1 à jour de recyclage,
- Etre titulaire du BNSSA à jour de recyclage,
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation ;

- Fournir une attestation de 400 mètres nage libre réalisé en moins de 7 minutes 40 (attestation du cadre technique fédéral si la performance a été réalisé en compétition ou attestation délivrée par un MNS en exercice avec son numéro de carte professionnelle).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.
 Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

CONTENU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

- Une épreuve écrite d'une durée de 2 heures. Prise de notes du candidat à partir de la lecture d'un texte. Puis réponses à 4 questions fermées et 1 question ouverte (Coefficient 1).
- Un entretien de motivation d'une durée de 30 minutes, sur la base d'un dossier personnel à produire à l'inscription (Coefficient 1).

3 épreuves physiques :

- Une épreuve physique de 100 mètres 4 nages avec un barème noté sur 20 (temps éliminatoire 1 minute 40 pour les hommes / 1 minute 50 pour les femmes) (Coefficient 1)
Concernant cette épreuve, une attestation de performance établie par le Cadre Technique de la Ligue est recevable.
- Une épreuve d'aptitude physique de 100 mètres composée d'un 25 mètres apnée / 25 mètres crawl polo / chaussage de palmes / plongeon canard / recherche de mannequin / remorquage sur 50 mètres, avec un barème noté sur 20 (Coefficient 1).
- Une épreuve de démonstration technique d'encadrement de cours d'aquagym sur une musique d'une durée de 3 minutes maximum avec un barème noté sur 20 (Coefficient 1).

Les grilles d'évaluation des épreuves physiques :

SELECTION : GRILLE DE NOTATION EPREUVE 100M 4N		BAREME DE COTATION		
NOM - Prénom : _____				
		COMMENTAIRES		
Plongeon	25 mètres Papillon			
ok ou non	ok ou non			
1 ^{er} virage réglementaire	25 mètres Dos			
ok ou non	ok ou non			
2 ^{ème} virage réglementaire	25 mètres Brasse			
ok ou non	ok ou non			
3 ^{ème} virage réglementaire	25 mètres Crawl			
ok ou non	ok ou non			
TEMPS :				
NOTE :				
RESPECT CRITERES FINA : - 1 point par disqualification				
Noms et prénoms des membres du jury et signature				
.....				
.....				
NOTE FINALE :				

Cotation	Hommes	Femmes
20	1.10	1.20
19	1.12	1.22
18	1.14	1.24
17	1.16	1.26
16	1.18	1.28
15	1.20	1.30
14	1.22	1.32
13	1.24	1.34
12	1.26	1.36
11	1.28	1.38
10	1.30	1.40
9	1.32	1.42
8.5	1.34	1.44
8	1.36	1.46
7	1.38	1.48
6	1.40	1.50

TESTS DE SELECTION
 du B.P. JEPS des Activités Aqualiques et de la Natation



SELECTION : GRILLE DE NOTATION 100M SAUVETAGE

NOM - Prénom :

	COMMENTAIRES
plongeon	
25 m apnée	
25 m crawl polo tête hors de l'eau	
plongeon canard	
recherche du mannequin	
50 remorquage palmes, tête mannequin émergée	

TEMPS :	
NOTE :	
RESPECT CRITERES : -1 par faute	

Date :
Noms et prénoms des jury:
Signatures :
NOTE FINALE :

BAREME DE COTATION

Cotation	Hommes	Femmes
20	1,50	2,00
19	1,52	2,02
18	1,54	2,04
17	1,56	2,06
16	1,58	2,08
15	2,00	2,10
14	2,02	2,12
13	2,04	2,14
12	2,06	2,16
11	2,08	2,18
10	2,10	2,20
9	2,12	2,22
8.5	2,14	2,24
8	2,16	2,26
7	2,18	2,28
6	2,20	2,30

SELECTION : GRILLE DE NOTATION EPREUVE AQUAGYM

NOM ET PRENOM du candidat :

	0 point Insuffisant	1 point À améliorer	2 points satisfaisant
Musique adaptée			
Durée entre 2'30 et 3'			
Tenue adaptée			
Attitude/Prestance			
Communication			
Dynamisme			
Rythme			
Mouvements aquatiques			
Variétés des exercices			
Connait sa chorégraphie			
NOTE FINALE			/ 20 points

Date :

Les membres du jury :

Signatures :

CONTENU DE LA FORMATION

Arrêté du 29 juillet 2021

La formation du BPJEPS AAN s'organise autour de 4 blocs de compétences :

UC 1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure <ul style="list-style-type: none">• Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.• Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.• Contribuer au fonctionnement d'une structure.
UC 2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure <ul style="list-style-type: none">• Concevoir un projet d'animation.• Conduire un projet d'animation.• Evaluer un projet d'animation.
UC 3	Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des « activités aquatiques et de la natation » <ul style="list-style-type: none">• Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des AAN dont l'aisance aquatique.• Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des AAN dont l'aisance aquatique.• Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des AAN dont l'aisance aquatique.
UC 4a	Mobiliser les techniques des AAN pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des « activités aquatiques et de la natation » <ul style="list-style-type: none">• Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes AAN.• Maîtriser et faire appliquer les règlements des adaptés aux AAN.• Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des AAN.• Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des AAN.

Les UC 1 et UC 2 sont les unités capitalisables transversales, les UC 3 et UC 4 sont les unités capitalisables de mention. Sont intégrés dans les contenus techniques, le recyclage du Premiers Secours en Equipe 1 et la formation initiale au Premiers Secours en Equipe 2.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en centre au CREPS de la Réunion (sites de Saint-Denis et de Saint-Paul). Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 8 et 18 inclus. **La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant tout le long de la formation.**

Modalités pédagogiques : théorie, pratique physique, pratiques pédagogiques et alternance.

Méthodes et outils pédagogiques : cours magistraux, travaux pratiques en sous-groupes, études de cas, exposés, démonstrations, FOAD, QCM, pratiques pédagogiques, pratique physique, évaluation formative tout au long de la formation, ...

Matériels et équipement : amphithéâtre, salles pédagogiques équipées, salles de pratique et piscines aux normes, vidéoprojecteur, WIFI, matériel pédagogique spécifique, ...

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « Claroline Connect » et bénéficie de ses possibilités (annonces, zone de dépôt de documents, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

MODALITES DES SITUATIONS D'ÉVALUATION CERTIFICATIVES

Arrêté du 29 juillet 2021

🔗 Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2 :

Le(la) candidat(e) transmet un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

🔗 Situation d'évaluation certificative des UC 3 et UC 4 :

🔗 Epreuve certificative de l'UC 3 :

Le candidat transmet un dossier personnel comprenant le cycle d'apprentissage et sa séance. Conduite d'une séance d'apprentissage de la natation ou d'acquisition de l'aisance aquatique en sécurité d'une durée de 30 minutes à 40 minutes sur la tranche d'âge 3 à 7 ans. Entretien avec le jury à l'issue de la séance (30 minutes).

🔗 Epreuve certificative de l'UC 4 : 4 épreuves distinctes :

1. Le candidat réalise un 100 mètres 4 nages enchaînés en moins de 1 minute 50.
2. Le candidat réalise un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes.
3. Le candidat encadre une séance d'activités aquatiques, de forme, de santé ou de bien-être d'une durée de 20 minutes à 30 minutes et pour 10 pratiquants minimum. La séance est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum.
4. Le candidat réalise une épreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des AAN, épreuve composée d'un QCM (30 questions / 30 minutes) et d'une question ouverte.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Formation en alternance de 1 100 heures : Le bloc UC 1 / UC 2 représente 144 heures de formation en centre. Le bloc UC 3 / UC 4 représente 506 heures de formation en centre. Le stage en entreprise représente 450 heures.

Dates des inscriptions à la formation	Tests de sélection	Entrée en formation	Fin de la formation	Certifications	Effectif mini/maxi	Heures de formation en centre	Heures de formation en entreprise
01 mars au 31 mai 2022	20-21 juin 2022 / 23-24 août 2022	05 septembre 2022	03 juillet 2023	De mai à juin 2023	8 à 18	650 h	450 h



COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)

Frais d'inscription aux tests d'exigences préalables (TEP)

Pas de TEP (attestation à fournir)

Frais pédagogiques

650 heures x 9 €uros = **5 850 €** pour un stagiaire qui suivrait la totalité de la formation (UC 1 / UC 2 / UC 3 / UC 4).

Suivant leur profil, certains stagiaires pourront bénéficier de dispenses (cf. annexe VI de l'arrêté) ou d'allègements à l'issue du positionnement. Ils pourront donc bénéficier d'un volume horaire de formation réduit et donc d'un coût réduit.

FINANCEMENTS

Le **financement** de tout ou partie de cette formation est possible (se renseigner au auprès de la référente administrative) :

Le comité régional, le club, le stagiaire, ...	
Le conseil régional	Pour un demandeur d'emploi avec promesse d'embauche qui ne perçoit pas le RSA.
Pôle Emploi	Pour une personne à la recherche d'un emploi
Le compte personnel de formation (CPF)	Pour les salariés ou les personnes en recherche d'emploi qui en disposent d'un compte personnel
Les opérateurs de compétences (AFDAS, Transitions Pro, etc...)	Pour les salariés
Le dispositif SESAME	Pour les jeunes en QPV ou ZRR
Les contrats d'apprentissage	Pour les -30 ans (35 heures par semaine formation comprise au sein d'une entreprise). Se renseigner auprès du CFA du sport (AP RUN) : https://www.aprunformation.fr contact@aprunformation.fr 02 62 94 71 87

CONTACTS



Annelise LE MOAL
(référente administrative)

☎ 0262 94.71.98

@ annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr



Sandrine ASPEEL DEPICKERE
(coordonnatrice de la formation)

@ sandrine.aspeel@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 0262 94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle (voir impérativement avec le service Accueil pour la réservation).

Site de Saint-Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde Cedex
- 0262 94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Site de Saint-Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 0262 22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638